

Commune de Montluel
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Meximieux

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20220929-2022-09-29-08-DE
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-09-29-008
Séance du 29 septembre 2022

Date de convocation : 23 septembre 2022
Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO-CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO-CONTIGLIANI, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, Christian PRADIER, René BERTRAND, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, Anne PIRAT, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Manon RIGOLLIER, Jean-Claude PERON, Amara BOUDIB

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Aurore SAMIER donne procuration à Philippe BELAIR, François CREVOLA donne procuration à Anne FABIANO, Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Pascal JUSSEAUME donne procuration, Maryse PACCARD donne procuration Christiane GUERRERO, Inès DUBOIS donne procuration à Laurence RAVEROT, Patrick RENARD donne procuration à René BERTRAND, Nathalie MONDY donne procuration à Jean-Claude PERON,

ABSENTS : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Karine GARNIER

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Pouvoirs : 8

Vu l'article R 315-6 du code de l'action sociale et des familles ;

Monsieur le Maire explique que le conseil d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux qui relèvent d'une seule commune ou d'un seul département comprend douze membres. Ce nombre est porté à treize dans le cas où l'établissement public a son siège sur le territoire d'une commune dont il ne relève pas.

Ce conseil d'administration est composé notamment de trois représentants de la collectivité territoriale de rattachement, dont le maire ou le président du conseil départemental ou leur représentant respectif, en assure la présidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 26 voix pour et 3 abstentions :

- **DESIGNE, outre Madame la Maire, Irène TOST et Laurence RAVEROT pour représenter la Commune au Conseil d'administration de l'EHPAD des tilleuls de Montluel.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à la majorité

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire
Anne FABIANO-CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire
Anne FABIANO-CONTIGLIANI